

PROGRAMME DE MISE EN CONFORMITÉ VIS-À-VIS DU LACEY ACT

Non seulement notre programme exhaustif de mise en conformité vis-à-vis du Lacey Act est-il exhaustif, mais Young Living est aussi la première et la seule entreprise à disposer d'un programme soumis à l'examen et à l'approbation de l'administration américaine. Cette norme est devenue la référence pour les programmes de conformité, et nous sommes fiers de nous être dépassés pour la mettre en place. Nous avons recruté les meilleurs experts juridiques mondiaux pour nous conseiller sur la législation récente, ainsi que pour nous informer sur la manière de l'appliquer de façon adéquate pour répondre à nos besoins commerciaux les plus essentiels.

Depuis plus d'un an, notre équipe travaille à l'élaboration de ce nouveau programme en collaboration avec les fermes de notre entreprise, nos fermes partenaires, les fournisseurs homologués Seed to Seal et l'administration américaine.

Nous travaillons continuellement avec nos experts de l'environnement dans le monde entier qui nous prodiguent leurs conseils sur la protection des paysages et des plantes délicates.

Le programme de mise en conformité vis-à-vis du Lacey Act repose sur cinq étapes générales qui garantissent que nos produits à base d'huiles essentielles et nos partenaires respectent tous les textes de loi et réglementations dans les pays où nous sommes présents.

Les cinq étapes de la mise en conformité :

SENSIBILISATION DES FOURNISSEURS

- Fournir à tous les fournisseurs les informations nécessaires concernant le Lacey Act.

ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

- Sélectionner les produits en termes d'approvisionnement et les fournisseurs en évaluant les facteurs de « risques produits » et de « risques fournisseurs ».

CERTIFICATION DES FOURNISSEURS

- Au terme d'une formation sur le Programme de mise en conformité vis-à-vis du Lacey Act, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils obtiennent une certification par Young Living de conformité au Lacey Act (Young Living Lacey Act Compliance Certification).

ÉVALUATION DES RISQUES

- Dans le cadre de la certification, est attribuée à chaque fournisseur et à chaque phyto-produit une catégorie de risque qui déterminera le niveau des validations nécessaires pour mettre en place un partenariat ou, un accord d'approvisionnement en phyto-produits vis-à-vis de Young Living. Les fournisseurs comme les phyto-produits font l'objet d'une évaluation indépendante.

AUDIT/SURVEILLANCE

- Sur la base des facteurs de risque, Young Living a souhaité élaborer un programme continu d'audit et de surveillance. Le nouveau Programme de mise en conformité vis-à-vis du Lacey Act concerne tous les individus et les entreprises de la chaîne logistique.

Ce programme de référence est sans précédent au sein du secteur et démontre l'engagement de Young Living à guider le mouvement en faveur des huiles essentielles en assurant la protection des paysages et des plantes délicates.